

des pôles d'enseignement supérieur, constitués en EPCC», assure la DGCA.

Démocratisation et éducation artistique

2013 : 75,5 M€
2014 : 79 M€

Comme promis, les crédits en faveur de l'éducation artistique progressent de 5 M€, à 38 M€ dont 35 gérés en DRAC. En revanche, le ministère de la Culture prend acte de l'échec de la concertation avec les Régions sur le transfert à ces collectivités de l'organisation du cycle d'enseignement

professionnel initial (CEPI) dans les conservatoires. Conséquence : 7 M€ qui étaient encore allouées, à ce titre, par l'État aux conservatoires à rayonnement régional ou départemental, sont redéployés vers des bourses allouées aux étudiants des conservatoires et aux futurs pôles d'enseignement supérieur. La DGCA estime que les établissements d'enseignement artistique spécialisés ont d'abord comme enjeu la formation des amateurs et non celle des futurs professionnels. Et elle renvoie à une concertation territoriale «donnant un rôle de coordination et d'impulsion à la Région», mais sans effleurer la question du financement. ■

YVES PÉRENNOU

Pour la CGT-Spectacle, «l'affaiblissement du ministère s'accroît»

Alors que les autres organisations syndicales n'avaient pas encore réagi, la fédération CGT-Spectacle et la CGT-Culture voient dans la baisse du budget, une attaque «insupportable» contre les missions de service public : «*Tout compte fait, les réductions cumulées de 2013 (-4,5%) et de 2014 constituent une forme de record. [...] C'est dans ce contexte très dégradé que se préparent des lois extrêmement importantes pour nos professions : loi sur le patrimoine ; loi sur la création artistique, loi de décentralisation. Il y a donc fort à craindre que, faute de moyens, ces nouveaux dispositifs législatifs se traduisent par un transfert de compétences à des collectivités territoriales, elles aussi en très mauvaise posture dans le domaine de la culture et des budgets qu'elles lui consacrent.*»

SMAC : «annulations de confort»

MUSIQUES ACTUELLES. Exaspération à Stereolux. Un concert du Britannique Jake Bugg, prévu le 11 décembre par la scène nantaise de musiques actuelles, a été annulé par son agent anglais Coda Agency, début septembre, ainsi qu'un autre, au Bikini, à Toulouse. Stereolux dénonce «l'attitude indécente (et malheureusement de plus en plus fréquente) des agents et managers anglais, qui gèrent leurs artistes comme on joue à la bourse». Jean-Michel Dupas, programmateur de Stereolux, précise : «Nous ne voulons plus faire de communiqués polis. Le management de Jake Bugg a jugé plus lucratif d'aller faire de la promo aux États-Unis plutôt que d'assurer ses concerts à Nantes et Toulouse. Je ne suis pas sûr que l'artiste soit au courant.» Au Bikini, Fabrice Sansonetto, programmateur, constate : «Nous sommes impuissants, comme les tourneurs français ou les agents anglais qui dépendent du bon vouloir des artistes. Mais le phénomène reste rare. En revanche, les artistes anglo-saxons font désormais moins de concerts

en France en raison de la montée de pays d'Europe de l'Est ou de l'Espagne et du Portugal.» Dominique Revert d'Alias, tourneur français de Jake Bugg, nuance : «Les agents ne sont pas à blâmer, ce sont des intermédiaires avec les managers d'artistes. Le territoire américain est malheureusement plus important que la France et les groupes ne peuvent plus tourner sur de petites salles à cause de la fin du tour support des maisons de disques. Mais les artistes ne se désintéressent pas de la France où ils sont bien accueillis en salle, où ils vendent des albums et passent en radio et en télé.» Matthieu Duffaud, programmateur de l'Astrolabe, à Orléans, ajoute : «Du fait de la construction de salles de plus de 1 000 places, des salles moins grandes comme la nôtre ne sont plus prioritaires pour des anglo-saxons. Stereolux l'emporte plus souvent que nous !» Fred Jumel, directeur de Paloma à Nîmes, conclut : «Nous sommes dans un marché de plus en plus mondialisé, la concurrence est désormais plus importante entre des salles de concert de toute l'Europe.» ■ NICOLAS DAMBRE



ERIC DEGUIN

TGP DE SAINT-DENIS :

LA SHORT-LIST. Voici les quatre noms retenus pour la direction du Théâtre Gérard-Philippe de Saint-Denis (93) : Thierry Roisin, Bérangère Jannelle, Ahmed Madani et Jean Bellorini. Cette fois, la parité n'est pas respectée. Le candidat retenu succédera à Christophe Rauck qui va prendre la direction du Théâtre du Nord, centre dramatique national à Lille.

CONGÉS SPECTACLES : VERS LE CHANGEMENT.

Un conseil d'administration a été désigné pour la caisse des Congés Spectacles le 10 septembre. L'association patronale chargée de gérer les cotisations de congés payés pour les intermittents du spectacle était dirigée par un administrateur depuis la fin de mandat du président précédent, en décembre. La gestion de la structure avait été dénoncée à plusieurs reprises par la Cour des comptes et son directeur personnellement mis en cause. Le nouveau CA est présidé par Jean-François Besse (MC2 productions à Paris). Il est entouré du vice-président Michel Lefeuvre (directeur du Centre des Bords de Marne et président du SNSP), trésorier Thibaud de Camas (Cité de la musique à Paris), adjoint Édouard Mauriat (Mille et une productions), secrétaire général Yannis Jean (Le Pied sur la tête), adjoint Valérie Devrese (F comme film) et membre du bureau David Morel (Jarring Effects label). Ils vont convoquer une assemblée générale extraordinaire pour proposer le changement des statuts permettant la mise en œuvre du plan convenu avec les pouvoirs publics il y a deux ans. Il s'agit principalement d'adosser la gestion de la caisse à Audiens.

La lettre du spectacle

RÉDACTION, ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, CS 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. redaction@lalletreduspectacle.com.

Directeur de la publication : Nicolas Marc. **Directeur adjoint :** Cyrille Planson. **Rédacteur en chef :** Yves Pérennou. **Journaliste :** Tiphaine Le Roy. **Ont collaboré à ce numéro :** Danielle Beaudry, Nicolas Dambre, Marjolaine Dihl, Jean-Luc Éluard, Philippe Verrière. **Direction artistique :** Éric Deguin. **Mise en page :** Émilie Ripoché. **Publicité et marketing :** Fabiola George. **Comptabilité :** Nicole Bouyer. **Relations abonnés :** Véronique Chema et Salomé Tharreau.

Abonnement : France, 1 an, 22 n° : 276 euros TTC.

Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 76 euros TTC (Joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).
Impression : Caen Repro (14). Une publication Millénaire Presse.
Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes.
SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067.
Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution.
CPPAP : 0415T78729. ISSN : 1294-2499.
Imprimé sur papier recyclé, certifié FSC, encres végétales

IMPRIMÉ EN FRANCE – Reproduction interdite. Millénaire Presse
Presse PRO La Lettre du Spectacle est membre de Presse Pro IMPRIM'VERT